

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 juillet 2020 à 18 h 00 heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Étaient Présents : Michel MOREL, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Antoine GRAF, Rose-May GIORGIANNI, Denis BERTIN-GUYON, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Jean-Charles CATTIN, Céline BLONDEAU, Eric BARBE, Denis POIX-DAUDE, Marie-Christine POIX,

Excusés : Danièle BIESSE, Isabelle ANDREZ, Géraldine TISSOT-TRULLARD a donné procuration à Michel MOREL.

Absent : Daniel POIX, Daniel GRAF,

Secrétaire de séance : Roxane RAWYLER,

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 06.

1/ DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DE LA CCLMHD :

Une seule liste de candidats : REAGIR pour Jougne

Délégués : Denis BERTIN-GUYON/ Marie-Christine POIX/ Michel MOREL/Géraldine TISSOT-TRULLARD/ Jean-Baptiste GALLIOT.

Suppléants : Rose-May GIORGIANNI/ Daniel POIX/ Aurélie WALTZER.

Résultat des votes : 15 suffrages exprimés : 15 pour

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS:

- Lors de l'élection du Maire le 26 juin 2020, Monsieur Denis POIX-DAUDE avait demandé quel serait le premier projet de la nouvelle municipalité... Monsieur Denis POIX-DAUDE souhaiterait le changement de P.L.U. Monsieur le Maire lui répond que ce projet est en cours.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'accord avec la Société Faivre-Rampant concernant le tarif du remblais (matériaux inertes) à savoir 1.25 € la tonne soit 2.25 € le m3. Les conseillers sont favorables à cet accord, celui-ci sera présenté lors du prochain conseil municipal en août 2020.
- Aurélie WALTZER fait lecture du courrier des repreneurs du restaurant « chez Franckie » Ceux-ci ont plusieurs demandes à savoir : installation d'une terrasse bioclimatique démontable, création de logements, réaménagement du bail emphytéotique. Le projet de terrasse sera à voir avec le SMMO (surface et durée) Aurélie WALTZER s'interroge sur la surface obligatoire du commerce par rapport aux locations. Denis POIX-DAUDE répond que c'est stipulé dans le bail, que le commerce doit être l'occupation principale.
- Question de Jean-Charles CATTIN : Est-ce que la Commune a été informée que les poteaux téléphoniques ont été changés au Laquerez ? Monsieur le Maire répond qu'aucune information n'est parvenue en mairie.

La séance est levée à 18 h 39.

Le secrétaire de séance

Roxane RAWYLER

Fait à Jougne 10 juillet 2020

Le Maire,

Michel MOREL



Commune de Jougne
1 Place de la Mairie - 25370 JOUGNE
Tél : 03.81.49.11.75 - Fax : 03.81.49.21.16
accueil@mairiedejougne.fr / www.mairiedejougne.fr